



1919

# LICENCES

## SAISON 2026/2027

Pour la saison 2026/2027, la FFF a décidé que toutes les licences demandées seront saisies de manière dématérialisée et ce, quel que soit le type de demande (Renouvellement – nouvelle demande – Mutation).

Pour vous aider dans vos démarches futures, voici quelques conseils :



# LICENCES SAISON 2026/2027

Pour accéder à la rubrique "**Dématérialisée**", cliquer sur Menu "**Licences**" puis sur la rubrique "**Dématérialisée**".

**Assurez-vous que votre club respecte les conditions suivantes :**

## Prérequis pour la saisie de licence Dématérialisées :

**Il est obligatoire pour les clubs**, au moment de la validation du bureau, d'attester avoir pris connaissance et de faire respecter le « *Contrat d'engagement républicain* » et la « *Note de conformité RGPD* »

**Contrat d'engagement Républicain & Note de conformité RGPD**

Je suis le président, j'atteste avoir pris connaissance du Contrat d'Engagement Républicain, de la note de conformité RGPD et que l'association que je préside s'engage à les respecter

Je suis une personne ayant reçu délégation, j'atteste avoir pris connaissance du Contrat d'Engagement Républicain, de la note de conformité RGPD et que l'association s'engage à les respecter

Contrat d'Engagement Républicain

Note conformité RGPD

Valider

Fédération Française de Football 1919-2024. Tous droits réservés. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du Site, en acceptant et en cliquant sur "Valider".

La validation du bureau (**et donc la saisie des licences**) est conditionnée à cette saisie par le club.



1919

# LICENCES SAISON 2026/2027

**Les membres du bureau** (Président, Secrétaire Général, trésorier) doivent être renseignés et avoir une licence valide pour la saison en cours.

**Le RIB du club doit être saisi** : Accès pour les Membres Footclubs à condition d'avoir le profil « Coordonnées bancaires » attribué par le correspondant footclubs.

## Process de saisies

### 1- Pour les renouvellements :

Il faut absolument connaître et saisir les adresses mails de tous vos licenciés (ou celles d'au moins un parent) pour pouvoir procéder au renouvellement (Seuls les licenciés possédant une adresse e-mail valide peuvent être renouvelés avec l'outil "dématérialisation des licences).

Pour ajouter ou modifier l'adresse e-mail d'un licencié, depuis la rubrique "**Renouvellement**", cliquer sur l'icône "@".

A l'ouverture de la fenêtre "**Email**", saisir ou modifier l'adresse email et sélectionner l'option de diffusion. Cliquer sur "**Valider**" pour enregistrer votre saisie.

L'adresse mail est vérifiée immédiatement et une icône "@" **verte** apparaît si celle-ci est valide.



# LICENCES SAISON 2026/2027

Après validation de la demande de renouvellement, la demande apparaît dans le tableau de suivi des demandes dématérialisées, avec le statut "**Prise de contact**". Cela signifie que la demande est bien créée. Ainsi un email de renouvellement est envoyé au licencié ou au représentant légal afin qu'il puisse compléter électroniquement le formulaire et transmettre les éventuelles pièces justificatives.

## **2- Pour les nouveaux joueurs :**

Pour créer une nouvelle demande de licence dématérialisée pour un nouveau joueur, un dirigeant, un volontaire, un arbitre ou un éducateur, il est important d'avoir en votre possession les informations suivantes :

Nom et prénom de l'individu, date de naissance, ville de naissance (et son code postal) et pays de naissance.

Une fois ces informations en votre possession, vous pouvez initier une nouvelle demande de licence.



## LICENCES SAISON 2026/2027

Aller sur le menu "**Licences**" puis la rubrique "**Dématérialisée**"

Cliquer sur le bouton "**Nouvelle demande (+)**" situé en haut à droite

Sélectionner le type de licence souhaité et le type de pratique

Saisir les informations du licencié (Genre, Nom, Prénom, Date de naissance, Ville de naissance, Pays de naissance,...).

Cliquer sur le bouton "**Valider**".

**Votre demande a été créée et est présente dans le tableau de suivi des demandes dématérialisées.**

Un mail est envoyé à l'adresse email que vous avez renseigné lors de la demande avec un lien qui permettra de compléter les informations du licencié et fournir les documents nécessaires demandés par la ligue pour valider la demande.



# LICENCES SAISON 2026/2027

## 3- Pour les mutations :

Pour saisir une demande de mutation, il faut initier « **une nouvelle demande** » et renseigner les informations du licencié puis cliquer sur valider.

Un tableau avec une liste des licences de la personne concernée pour la saison en cours s'il en existe ou de la saison précédente.

L'utilisateur doit cocher la licence à muter et cliquer sur Valider. Cela génère la création d'un dossier de demande de licence de nature "Changement de club".

Une fois que le licencié a rempli le formulaire en ligne, Le club doit saisir le motif de la demande de mutation dans la demande dématérialisée dans la section "**Changement de club**" et valider en signant électroniquement la demande.

Pour les mutations hors période, une demande d'accord sera demandée au club quitté et seulement une fois obtenu, vous pourrez poursuivre le processus de demande de licence.



# LICENCES SAISON 2026/2027

## NOUVEAUTES 2026/2027

Lors de la signature électronique du formulaire licencié (étape 4), 2 nouvelles cases à cocher obligatoirement ont été rajoutées :

### **Charte Parents Accompagnateurs :**

Visible uniquement pour les demandes de licence « pratiquant mineur »,  
Le représentant légal du licencié mineur doit certifier avoir pris connaissance et accepter la Charte Parents Accompagnateurs.

### **Charte d’Ethique et de Déontologie du Football :**

Visible pour tous les licenciés concernés.  
Le licencié doit certifier avoir pris connaissance et accepter la Charte d’Ethique et de Déontologie.



1919

## LICENCES SAISON 2026/2027

### Rappels :

La durée de validité d'une photographie est de **5 ans pour les licenciés majeurs et de 2 ans pour les licenciés mineurs.**

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les licenciés mineurs (sous réserve qu'il ait répondu NON au questionnaire de santé).

le certificat médical a une durée de validité de 3 ans pour les licenciés majeurs.